



**PREFET
DE LA CHARENTE-MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

**ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_MN_JUIL_2025
du 11/07/2025 au 10/08/2025**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 11/07/2025 au 10/08/2025** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 10 août 2025 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Arrête la présente liste à **86** demandes.

Fait à Marennes le **03/07/2025**
Pour le Préfet et par délégation

Pour Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par subdélégation

L'assistante gestionnaire


Héléne CHALMEAU